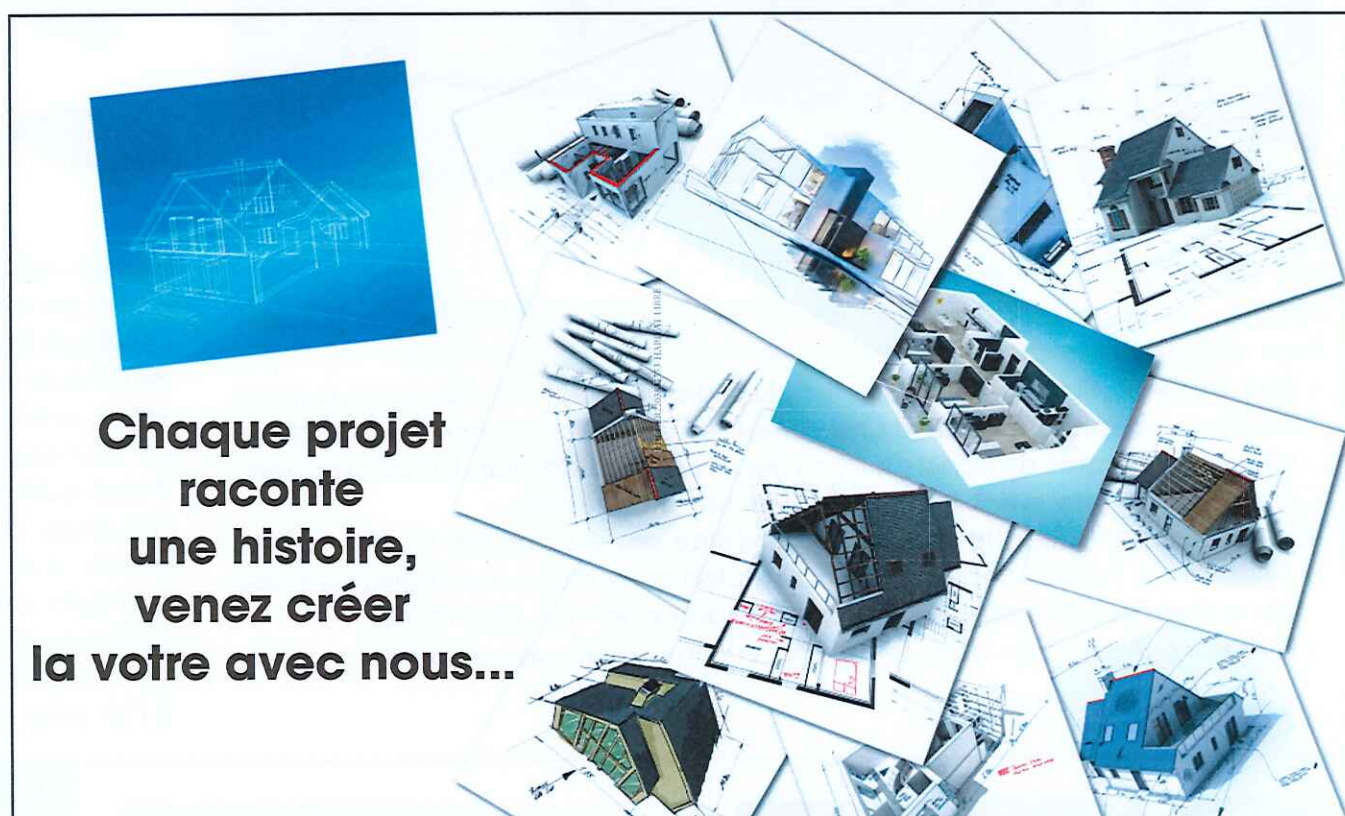
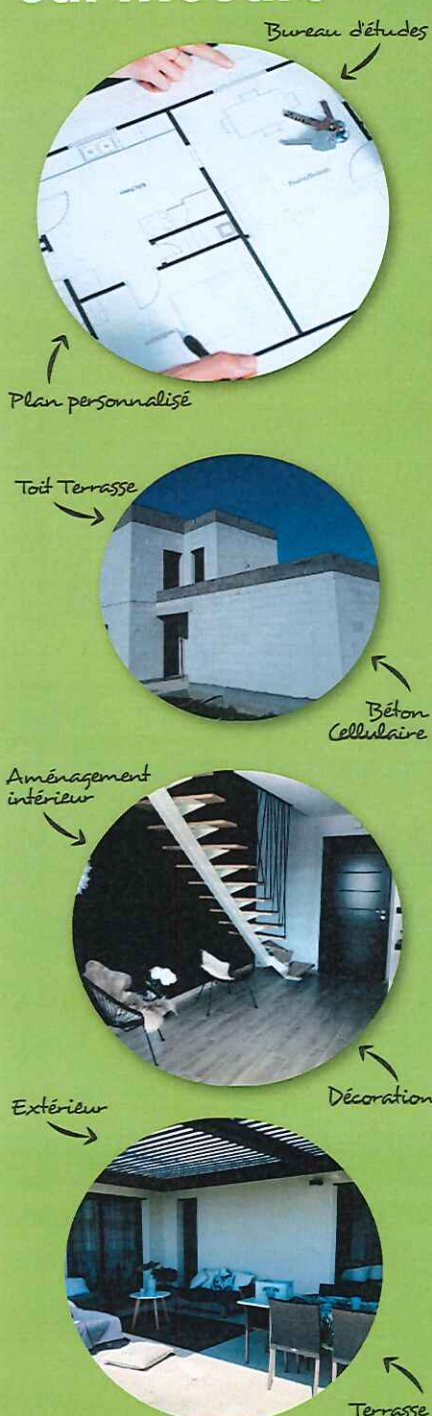


Toute histoire à un début

Constructeurs de maisons individuelles sur Bourg en Bresse depuis plus de 30ans. 6 personnes composent l'équipe : Un métreur, un dessinateur, un conducteur de travaux, deux commerciaux et une comptable. Nous disposons d'un show-room de 500m² où sont exposés les matériaux et produits que les clients peuvent voir, ce qui est plus concret pour eux afin d'orienter leurs choix. Nous réalisons uniquement des projets sur mesure et construisons exclusivement en blocs de béton cellulaire (YTONG). Ce matériau, à paroi égale, est plus isolant que les autres modes constructifs, permettant d'obtenir des constructions non énergivores, ainsi nos clients réalisent des économies d'énergie sur le long terme. Notre bureau d'étude étant sur place et très réactif il réalise les avants projets sous 24 à 48 heures maximum.



votre maison sur-mesure



Nous et nos clients

Chaque client et, de ce fait, chaque projet de construction est différent et particulier. Nous partons d'une feuille blanche pour la conception du projet, nous sommes donc très à l'écoute des envies et des besoins des clients.

Nous étudions les différentes orientations afin de mieux les conseiller à chaque stade de leur projet.

Après c'est l'expérience qui fait également toute la différence ! Nous travaillons depuis longtemps avec de nombreux partenaires, fournisseurs et artisans afin d'accompagner efficacement nos clients. Nous les aidons également dans leur recherche foncière et financière.

Des SERVICES CLES EN MAIN

L'équipe Habitat Libre se mobilise pour faciliter vos démarches et apporter les meilleures solutions :

- La recherche de terrains,
- L'optimisation de l'implantation de la construction sur le terrain,
- L'élaboration d'un plan de maison sur mesure en collaboration avec notre dessinateur,
- Le choix des matériaux grâce à notre show-room,
- L'évaluation de votre budget,
- Le suivi administratif,
- Le dossier de demande de permis de construire,
- Le conseil dans le choix de carrelage, faïence, sanitaires, escalier, coloris de crépi, ...
- L'accompagnement auprès des organismes de raccordements aux réseaux (EDF, Eau potable etc ..)
- La bonne coordination entre les différents corps de métiers intervenants sur votre chantier.

Certifications & labels / Label E+C-

E+C- est un label expérimental français lancé fin 2016 par le Ministère chargé de l'Environnement, dans l'objectif de préfigurer la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020).

La RE2020 s'applique, en France, à tous les bâtiments de bureaux ou d'enseignement (primaire ou secondaire) dont le permis de construire sera déposé après le 1er juillet 2022.

Le label E+C- atteste à la fois de la performance énergétique du bâtiment et de son niveau d'émissions de gaz à effet de serre - niveau obtenu par une Analyse de son Cycle de Vie (ACV).

L'Analyse du Cycle de Vie intègre, pour E+C-, les émissions du bâtiment depuis sa conception jusqu'à sa démolition, les émissions des produits de construction et les émissions des équipements du bâtiment.

Le label E+C- attribue aux bâtiments deux niveaux :

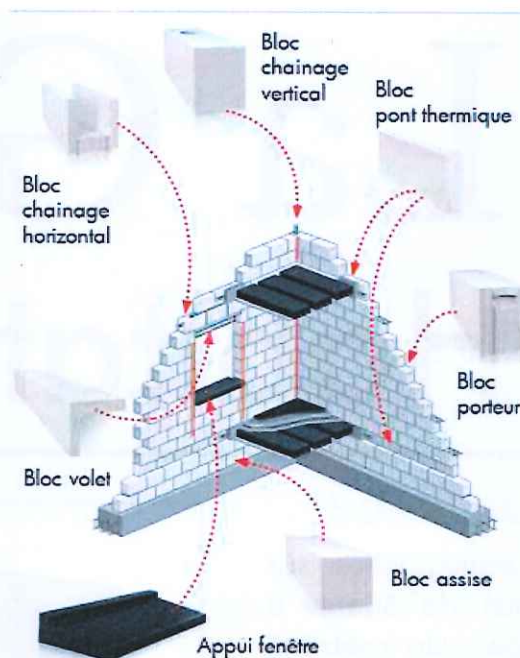
- le 1er compris entre 1 et 4 pour la performance énergétique (niveau 4 = bâtiment à énergie positive, i.e. produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme)
- le 2nd compris entre 1 et 2 pour la réduction des émissions de carbone.



PROCHAINEMENT
Découvrez 2
de nos réalisations
pendant
NOS JOURNÉES
PORTES
OUVERTES

LE VENDREDI 9
ET SAMEDI 10 JUIN

de 10h00 à 17h30
au 309, Route de Bourg
01340 ATTIGNAT



Ce Qu'il Faut Savoir !

CCMI, Le contrat de construction de maison individuelle (CCMI) Les obligations du constructeur de maison individuelle

- Être titulaire d'une garantie de livraison délivrée par un établissement de crédit ou d'assurances, et d'une garantie de remboursement d'acompte lorsque le contrat de construction avec fourniture de plan prévoit un paiement d'acompte avant la date d'ouverture du chantier ;
- Être assuré en garantie de sa responsabilité professionnelle et décennale ;
- Réaliser les travaux conformément au plan convenu et aux règles du Code de la Construction et de l'habitation et du Code de l'urbanisme ;
- Livrer la construction dans le délai et au prix convenus au contrat.

Béton cellulaire, la solution pour un confort de vie optimal

Fabriqués à partir de chaux, de ciment et de sable et composés de 80% de minuscules cellules d'air, les murs en béton cellulaire Ytong présentent des caractéristiques uniques et remarquables en matière d'isolation thermique, d'accumulation de chaleur, d'insensibilité à l'humidité et de résistance au feu.

Les murs Ytong sont à la fois porteurs et isolants. La mise en œuvre d'un isolant complémentaire est superflue lorsque les ouvrages sont réalisés avec Ytong Thermo. Construire avec les solutions Ytong, c'est profiter d'une enveloppe performante 3 en 1 : une isolation thermique optimale, une parfaite étanchéité à l'air ainsi qu'un excellent traitement des ponts thermiques.



Loi Pinel plus en 2023

Du changement pour les investisseurs. L'année 2023 marque la modification de la principale loi de défiscalisation immobilière : la loi Pinel. A compter du 1er janvier 2023, la loi Pinel plus entre en vigueur. Il s'agit d'améliorer la qualité d'usage et la performance énergétique des logements neufs achetés pour louer. Ainsi, pour conserver un taux plein de défiscalisation, c'est-à-dire 21 % pour 12 ans d'engagement de location, il faudra soit être situé dans un quartier prioritaire de la ville, soit répondre à des critères dédiés au Pinel+. Concrètement, cela se traduira par une superficie habitable minimale par typologie de logement : 28 m² pour un bien immobilier T1, 45 m² pour un T2, 62 m² pour un T3, 79 m² pour un T4, 96 m² pour un T5. Le logement devra être double-orienté dès le trois-pièces. Une taille minimale des espaces extérieurs sera imposée : de 3m² minimum pour un studio jusqu'à 9 m² pour un cinq-pièces.

Autre critère impératif : respecter le seuil 2025 de la RE 2020, la nouvelle réglementation environnementale entrée

en vigueur pour les permis de construire déposés depuis le 1er janvier 2022.

Il faut savoir qu'à compter de 2023, la loi Pinel classique va continuer d'exister pour les logements et/ou programmes neufs qui ne répondent pas à ces différents critères. Pour ceux-là, il sera toujours possible d'investir en loi Pinel mais avec une réduction d'impôt moindre, qui va même décroître de nouveau en 2024.

Les avantages du neuf pour investir dans l'immobilier en 2023

Reste que l'immobilier neuf conserve de nombreux atouts pour se bâtir un patrimoine dans la pierre : frais de notaire réduits, possible exonération de taxe foncière, dernière réglementation environnementale en vigueur, faibles charges de copropriété, forte qualité d'usage... D'autant que selon la loi dite « Climat et Résilience », les logements qui consomment plus de 450 kWh/m²/an et dont le Diagnostic de Performance Énergétique est référencé G ne pourront plus être loués à compter du 1er janvier 2023.

Nos points forts

Toutes nos villas sont construites par nos soins, dans un périmètre d'environ 40 km autour de Bourg en Bresse. Nous apportons un soin et un suivi particulier à la satisfaction de nos clients.

Ici, le service après-vente est primordial, il est assuré tous les mercredis matin.

Nos Maisons qui ont vu le jour en 2022.

